

LES MARISTANES DU MAROC

Le nouveau maristane de Sidi-Fredj à Fès (1)

I. — AVANT LE PROTECTORAT

1. — HISTORIQUE

L'évolution de l'assistance aux malades en général, et aux aliénés en particulier, est un des aspects les plus caractéristiques de l'histoire marocaine. Rien, peut-être, ne donne une idée aussi nette et aussi saisissante de la grandeur et de la décadence de l'Empire.

Au XII^e siècle, les souverains almohades font bénéficier le Maroc, dans ce domaine comme dans tous les autres, des bienfaits de la civilisation andalouse.

D'après le récit d'Abdel Wahid Marrakchi, qui vécut au Maroc et en Espagne de 581 à 614 de l'hégire (1185-1218 J.C.) Abou Youssof avait fait construire à Marrakech « sur un vaste emplacement, dans la partie la plus plane de la ville, un hôpital qui n'avait pas son pareil au monde.

« Ce prince ayant ordonné aux architectes de faire de leur mieux, ils y avaient mis plus de sculptures et d'ornements qu'on ne leur en avait demandé.

« Dans les jardins de cet hôpital, on avait planté toutes sortes d'arbres d'agrément et d'arbres fruitiers. L'eau y coulait en abondance, courant autour de chaque chambre.

« Au centre de l'établissement se trouvaient quatre grands bassins, l'un de marbre blanc. Toutes les salles étaient garnies de beaux tapis de laine, de coton, de soie ou de cuir. Le luxe y dépassait ce qu'on pourrait en dire.

« Mais c'était l'administration de cette maison qui méritait le plus d'éloges. Rien que pour suffire à l'achat de la nourriture, Abou Youssof avait attribué à l'hôpital une rente journalière de trente dinars. Encore fallait-il, par d'autres ressources, pourvoir à l'achat de médicaments et d'une quantité d'ingrédients pour la préparation des potions, des onguents

et des collyres. On y avait amassé des provisions de vêtements de jour et de nuit, d'été et d'hiver, pour l'usage des malades.

« Ce n'est pas tout.

« Après sa guérison, le pauvre recevait, en sortant, un secours d'argent pour lui permettre de subsister jusqu'au moment où il pourrait se suffire.

« Encore l'hôpital n'était-il pas seulement ouvert aux indigents, mais aux riches — en particulier aux étrangers. Lorsque ces gens s'en allaient, on leur restituait l'argent ou les effets qu'ils avaient confiés à l'économie en entrant.

« Chaque vendredi, Abou Youssof, patron de cette œuvre s'y rendait à cheval. Il entrait, parcourait les salles, s'approchait des malades, s'intéressait à leur état, les questionnait sur leurs besoins.

« Il fit cela jusqu'à sa mort ».

Les sultans almohades avaient amené d'Espagne les médecins les plus illustres : Abu Marouan Ibn Zuhri c'est-à-dire « Avenzoar », Abu Baker Ibn Thufayl (Abubacer), et le célèbre Averroes (Ibn Ruchd), décédé à Marrakech en 1199 (595 de l'hégire), dont la science, héritée des Grecs, devait se répandre en Afrique du Nord et dans le monde chrétien.

Les Mérinides ont suivi l'exemple des Almohades et maintenu la tradition. D'après le Roudh el Kartas Abou Youssof ben Abdelhaqq « aimait à soulager les pauvres et les nécessiteux ».

« En prenant les rênes du gouvernement, il fit construire des hôpitaux pour les malades et pour les fous. Il pourvut à tous les frais nécessaires à leur entretien et il donna ordre aux médecins de leur faire deux visites par jour, une le matin, une le soir, le tout aux frais du « bit el mal ».

« Il en fit autant pour les lépreux, pour les aveugles et pour les fakys auxquels il alloua des secours tirés de la « Djézia » des juifs.

A Salé, le sultan mérinide Abou Inan fit transformer, en 757 de l'hégire (1356), un fondouk à huile dénommé « Askour », en hôpital et en école de médecine et de chirurgie.

Des médecins en renom, notamment El Ajlani Slaoui y furent attachés, nantis de traitements importants.

Par la suite, faute de ressources, l'hôpital péri-clita et l'immeuble fut de nouveau transformé en fondouk.

(1) N.D.L.R. — Cette étude a été établie à l'occasion de l'ouverture récente d'un nouveau maristane construit à Fès par l'administration des habous du Maroc. Nous remercions M. Lucchini, chef de cette administration, « vieux marocain » très averti des choses et des hommes de ce pays, d'avoir bien voulu nous permettre d'en donner la primeur à nos lecteurs. Il nous permet ainsi de fixer, dans le domaine social et sur un sujet original et très peu connu du public, même autochtone, un moment précis de l'ancien Maroc et de mesurer ainsi l'importance de l'œuvre française, partie de rien, au Maroc.

Il a été aménagé, depuis une quinzaine d'années, en mahakma du Cadi.

L'entrée monumentale, portant des inscriptions en arabe et demeurées intactes, reste le seul témoin de sa splendeur.

Mais la dynastie mérinide sombra dans l'anarchie et les luttes intestines au cours desquelles les institutions d'assistance aux malades devaient péri- cliter. D'utiles renseignements sont fournis à ce sujet par un témoin direct et de qualité, Hassan ben Mohammed, plus connu sous le nom de Léon l'Africain, qui fit ses études à l'université de Quaraouyine, et exerça, à cette occasion, pendant trois ans, les fonctions d'adel aux habous du maristane de Sidi Fredj.

Dans son étude sur l'Afrique du Nord, il indique que que des hôpitaux existaient à Fès, mais que, faute de moyens, ils ne fonctionnaient plus. Pressé par des besoins d'argent pour soutenir la lutte contre des prétendants au trône, les sultans ont été amenés à faire vendre, malgré les protestations de la population, les biens affectés à ces établissements.

Seul le maristane de Sidi Fredj était encore ouvert, mais dans des conditions qui soulignent déjà sa décadence. « Et n'en y a qu'un seul, dit Léon l'Africain, pour subvenir et servir aux pauvres malades qui arrivent de jour en jour tant des lieux circonvoisins que de lointains pays, auxquels on ne donne médecine ni médecins pour les guérir et n'ont autre chose du revenu dudit bien, que leurs dépens et le coucher jusque à tant, ou que la mort donne fin à leur misérable vie, ou qu'ils retournent en leur première santé ou convalescence ».

Après les Mérinides, le Maroc se replie sur lui-même.

Il demeure isolé et étranger aux courants de civilisation et de progrès qui traversent les pays, pourtant voisins, de la chrétienté.

L'état de décadence de ses institutions, qui ont fait sa splendeur au moyen âge, s'accentue de plus en plus. Il est profond dans le domaine de l'assistance aux malades.

A la veille du Protectorat, tout vestige d'enseignement médical a disparu de l'Université de Quaraouyine.

Depuis longtemps il n'existe plus de médecins. Les malades se mettent sous la protection de saints ou de marabouts (dont la « baraka » doit suffire à chasser les génies qui les habitent, unique cause de leur mal), ou se livrent à des « talebs », sortes de guérisseurs-magiciens qui appliquent un formulaire où se mêlent la religion, l'astrologie, les pratiques d'incantations et d'exorcismes, etc...

La chirurgie est le fait de barbiers qui procèdent aux circoncisions, font les saignées, réduisent les fractures, etc...

Il n'y a aucun hôpital, aucune formation sanitaire où les malades peuvent trouver des soins.

Il subsiste quelques maristanes, affectés spécialement aux aliénés, dont la situation particulièrement pénible a fait l'objet d'une étude de la part de deux médecins français envoyés en mission au Maroc par le ministre de l'intérieur (2).

Ces médecins classent les aliénés en quatre catégories, à savoir :

a) Ceux qui sont inoffensifs, errent en toute liberté, mendient sur les marchés et dorment en plein air. Ils sont couverts de haillons et, parfois, dans un état de nudité presque complète. Ils ne sont jamais maltraités et, même, quand ils manifestent des idées mystiques, ils prennent figure de saints et font l'objet de la vénération de la foule.

b) Ceux qui sont gardés dans leur famille, étroitement séquestrés.

c) Ceux qui, ayant commis des actes dommageables ou étant devenus dangereux, sont emprisonnés pour une durée illimitée ou confondus avec les criminels de droit commun. Comme ces criminels, ils portent des entraves de fer, rivées aux chevilles, et la nuit, sont attachés à une chaîne par un collier en fer.

d) Ceux enfin qui sont internés dans les maristanes.

2. — LES MARISTANES DU MAROC AVANT LE PROTECTORAT

Le nom de maristane viendrait de « bimarestane » composé de deux mots persans : « bimar » (malade, impotent, aliéné) et « satane » (lieu, maison) c'est-à-dire établissement destiné aux malades.

Effectivement, il désignait, à l'origine, des établissements où l'on soignait les malades, sans distinction entre les maladies corporelles et les affections mentales. Souvent même ils étaient le siège d'un enseignement médical ou chirurgical. Par la suite, ils ont été surtout utilisés comme asiles d'aliénés.

Au Maroc — comme d'ailleurs dans tous les pays d'Islam — ils ont été créés par les sultans et étaient à la charge de l'Etat, sauf pour certains d'entre eux qui, placés sous la protection de saints personnages, avaient été dotés de revenus importants au moyen de constitutions de habous faites par le fondateur ou des particuliers.

Il en existait, à la veille du Protectorat, à Fès, à Salé, à Meknès, à Rabat et à Marrakech (3).

(2) « Les aliénés au Maroc », par les docteurs Lwoff et Sérieux dans le bulletin de la société clinique de médecine mentale, avril 1911.

(3) Celui de Casablanca situé près du sanctuaire de Sidi Beyliout qui fonctionnait encore en 1911, s'était effondré.

— Maristane Sidi Fredj, à Fès.

C'était le plus ancien, le plus important et le plus célèbre des maristanes de l'Empire.

Il a été construit par l'un des sultans mérinides, peut-être par Abou Yacoub Youssef (686-706 = 1286-1307).

On sait, en effet, que le premier gérant de l'établissement fut le « fquih » (savant) Abou Fares ben Mohammed el Karoui el Fassi décédé en 750 de l'hégire (1349 J.C.).

Son appellation de Sidi Fredj laisse croire que, suivant la tradition, il a été édifié à l'ombre et sous la protection d'un saint répondant à ce nom. Or, il est certain qu'il n'y avait pas de tombeau dans l'établissement (il existait seulement une salle de prière, s'ouvrant à la fois sur l'asile et sur la place du souk au henné). On ne connaît aucun saint du nom de Sidi Fredj, mais on sait, par des inscriptions anciennes, que la porte qui séparait le souk el Attarine du souk au henné, où se trouve le maristane, s'appelait « Bab Fredj », c'est-à-dire « porte de la délivrance » ou « porte du soulagement ». Qui-conque franchissait cette porte pour aller au maristane devait recouvrer la santé, et l'on émet l'hypothèse que ce nom commun a été transformé en nom propre.

On sait également que du temps où Léon l'Africain visitait le Maroc (première moitié du 16^{me} siècle), l'établissement avait cessé d'être un hôpital au sens plein du mot, pour devenir un simple asile de malades.

Au cours des siècles qui ont suivi, les malades ordinaires ont été remplacés par des aliénés, et l'établissement est devenu en même temps un centre de bienfaisance pour les déshérités en raison sans doute de nombreuses constitutions de habous faites au profit des pauvres.

Situé au cœur de la Médina, en bordure du souk au henné, c'est-à-dire à proximité du sanctuaire de Moulay Idriss, il était composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec galeries, aménagés autour d'une cour de dimensions réduites. De petites loges, véritables cellules, s'ouvrant sur ces galeries (22 au rez-de-chaussée et 18 à l'étage). En raison de la hauteur des murs qui entouraient l'immeuble de tous côtés, de l'exiguité de la cour intérieure et des galeries, ces loges étaient privées à la fois d'air et de lumière (la plupart d'entre elles ne recevaient jamais de soleil). Au rez-de-chaussée se trouvaient les hommes, internés pour aliénation mentale, sur ordre ou sur autorisation du pacha, à la demande des familles. La plupart d'entre eux avaient, au cou, un collier de fer attaché à une courte chaîne, fixée au mur. L'étage réservé aux femmes était divisé en deux parties : l'une d'elles abritait les folles dans les mêmes conditions que les hommes au rez-de-chaussée, tandis que l'autre servait de prison aux femmes de mœurs légères déférées à la justice du pacha. Les cellules étaient dépourvues de portes, de

W.C. et de tout mobilier. Bien entendu, il n'était question ni de soins ni de traitements médicaux, ni même de contrôle de la part des autorités sur les entrées et les sorties. L'établissement était confié à un « moqadem », qui relevait à la fois du pacha et du nadir des Habous, et qui avait sous ses ordres un surveillant pour les hommes au rez-de-chaussée, et une « arifa » pour les femmes de l'étage.

Mais le maristane de Sidi Fredj n'était pas seulement cela.

Il constituait aussi, nous l'avons dit, un centre de bienfaisance en raison des nombreuses constitutions habous faites à son profit.

Certaines de ces constitutions ne manquent pas d'originalité.

L'une d'elles avait pour but de donner des concerts, tous les vendredis, aux pensionnaires, non pas pour les distraire comme on a pu le croire, mais pour faciliter ou entraîner leur guérison (4).

Une autre constitution prévoyait des revenus pour recueillir et soigner dans le maristane les cigognes malades ou blessées et les y enterrer en cas de décès.

En général, elles étaient faites au profit des pauvres sans affectation spéciale. Leurs revenus étaient utilisés, d'une part, à pourvoir aux frais d'inhumation des étrangers et des indigents de la ville (5), et, d'autre part, à secourir les malheureux (distribution de soupe et de repas préparés dans la cour de l'établissement, fournitures de pain aux vieillards, impotents et aux indigents, et à certaines périodes de l'année, notamment à l'occasion des fêtes ou à l'approche de l'hiver, distribution de vêtements).

— Maristane de Sidi Benachir, à Salé.

Annexé au sanctuaire de Sidi Benachir (6), situé à l'extrême nord-ouest du cimetière de Salé, contre les vieilles murailles de la ville, l'établissement se composait :

a) D'une grande Koubba centrale abritant le mausolée du saint, construite par le sultan Moulay Abdallah Ben Moulay Ismaïl en 1146 de l'hégire

(4) Les grands docteurs musulmans, notamment Avicenne, auraient, en effet, démontré que la musique pouvait avoir raison de certaines maladies nerveuses ou mentales.

(5) En principe, cette charge est assumée par le Bou Mouaref (curateur aux successions vacantes).

(6) Né en Andalousie, Sidi Benachir après avoir fait ses études à Algésiras et parcouru l'Orient, s'installa définitivement à Salé, où il devint célèbre par sa sainteté, sa science et ses dons de guérisseur. Il y mourut en 765 de l'hégire (1365)..

On raconte qu'en raison de sa célébrité, le sultan régnant, le mérinide Bou Inane, vint à Salé pour lui rendre visite. Sidi Benachir refusa de le recevoir et se borna à lui adresser une lettre l'exhortant à construire des écoles pour répandre la science.

C'est à cette lettre que l'on devrait la belle médersa Bou Anania de Salé.

(1733). Elle était divisée en deux parties par une cloison en bois, l'une réservée aux femmes et l'autre aux hommes.

b) D'un corps de bâtiment, du côté nord, comprenant dix-sept chambres aménagées sur l'ordre du sultan Moulay Abderrahman après un pèlerinage au sanctuaire. Ces chambres étaient utilisées par des notables de Rabat et Salé, voire de l'extérieur, qui apportaient leur matériel et leur literie, et étaient entretenus par leurs familles.

c) D'un pavillon situé à l'est, à droite de la porte d'entrée s'ouvrant par deux arcades sur l'extérieur. Il était occupé par les indigents.

d) D'un autre corps de bâtiment, tourné vers le sud, dû à l'amin Si Abdelhadi Zniber, comprenant onze chambres et des communs (fontaines, citernes, magasins, etc..), une grande salle ouverte exclusivement aux indigents et faisant office d'asile de nuit, et, enfin, six loges réservées par moitié aux aliénés hommes et femmes.

L'établissement était dirigé par les Oulad Amor qui prétendaient être les descendants du saint. Ils avaient droit au produit du tronc, aux offrandes en nature faites au marabout, et procédaient à l'attribution des chambres vacantes.

L'entretien des malades fortunés était assuré par leurs familles d'une manière satisfaisante. Quant aux aliénés et aux indigents, ils bénéficiaient d'aumônes, faites par les visiteurs charitables, de fournitures en nature distribuées par les habous et surtout par le Makhzen (7).

La situation des aliénés était aussi pénible que celle des pensionnaires de Sidi Fredj à Fès.

Elle a été exposée dans les termes suivants par un docteur français :

« Si les chambres offertes aux pèlerins aisés sont propres et saines, il n'en est pas de même des cellules qui composent le maristane. Ce sont d'infectes loggias n'ayant d'autre ouverture qu'une porte basse faite de mauvaises planches. Lorsque la porte est fermée au cadenas, ce qui est constant, ni l'air ni la lumière n'y pénètrent. Les fous sont enchaînés au mur du fond de la cellule par une chaîne lourde de

plusieurs kilos, attachée au plafond et retenue au mur par une barre d'arrêt derrière laquelle elle passe, limitant ainsi les mouvements du malheureux enchaîné, qui parfois ne peut que se tenir accroupi lorsque, pour calmer un accès de fureur, on diminue la longueur de sa chaîne. Les fous sont enchaînés à l'aide d'un carcan de fer qui leur prend le cou. Un cadenas ferme la jonction de la chaîne et du carcan. Lorsqu'ils sont agités on leur passe aux poignets un double bracelet de fer. Une vis et un écrou servent à immobiliser les mains à volonté ».

A Meknès.

Une ancienne écurie avait été sommairement aménagée pour servir de maristane. Le nombre des internés était à peine de trois ou quatre. Les habous ne prenaient en charge que les aliénés étrangers à la ville.

A Rabat.

Le maristane du sanctuaire de Si Mohammed Ghazi comprenait seize stalles, ou « beniqa », sans porte et sans aucun aménagement (exactement comme à Fès et à Salé), où les fous étaient attachés.

D'un côté se trouvaient les hommes et de l'autre les femmes.

A défaut d'aliénés on y recueillait des indigents.

La nourriture des internés était, en principe, assurée par les parents, et, à défaut, par le « bit el mal ». Mais, à la fin de l'ancien régime, les habous ont dû se substituer à l'Etat.

A Marrakech.

Il existait un maristane créé à la fin du X^{me} siècle de l'hégire par le sultan Moulay Abdallah Saadi (1557-1574). Comme tous les autres, le local comprenait quelques stalles privées d'air et de lumière dépourvues de porte et de tout mobilier.

En outre, l'immeuble menaçait ruine et, de ce fait, on réduisait au minimum le nombre des internés (8 à 10).

Les dépenses étaient réduites à la fourniture, à chaque malade, d'un pain par jour et d'une djellaba par an. Elle incombaient au makhzen qui faute de moyens, s'était déchargé sur les habous.

II. — AMELIORATIONS APPORTEES DEPUIS LE PROTECTORAT

Dès le début du Protectorat, la France s'est assuré le but de réorganiser l'Empire chérifien suivant les conceptions de l'Etat moderne, en introduisant, notamment, la notion du service public.

La santé et l'hygiène publiques ont bénéficié par priorité, de la sollicitude du gouvernement.

Les efforts déployés pendant près de quarante ans par le service qui en a eu la charge, et les

(7) Celui-ci a fini par se décharger entièrement sur les habous ainsi que l'atteste un dahir hafidien de 1327 :

« A Notre serviteur le bien agréé de Dieu, le nadir des habous de la forteresse de Salé, la bien gardée de Dieu, que le salut soit sur toi, ainsi que la miséricorde de Dieu. »

Ensuite : « Dieu a décrété que le pain des pauvres qui se trouvent à Sidi Ahmed Ben Acher, et qui était fourni par les mostafadat, ne sera plus fourni par eux. Nous avons décidé que les habous de Salé en seraient chargés, car la chose est plutôt dans les attributions de cette dernière administration. En conséquence, nous te prions de leur fournir le pain sur les revenus habous et nous déduisons ces dépenses du 1/4 pour ne pas trop grever les habous. Nous avons rendu compte de ce changement à l'amin mostafadat. Fais tout ton possible pour leur livrer le pain sans retard et sans interruption. Salut. »

résultats obtenus n'entrent pas dans le cadre de cette étude.

On se bornera à indiquer les améliorations apportées aux maristanes qui, pour de multiples raisons (tradition, contingences religieuses, état d'esprit de la population), ont été maintenus dans les attributions exclusives de l'administration des habous.

Cette administration était, elle-même, très atteinte à la fin de l'ancien régime.

Ses revenus, réduits à quelques centaines de milliers de francs, ne suffisaient même plus à assurer l'exercice du culte.

Il a fallu la réorganiser, la réformer, la rénover entièrement, avant de pouvoir lui donner les moyens d'assumer ses charges d'une manière satisfaisante.

C'est donc progressivement, à mesure que les revenus augmentaient, qu'elle a été en situation de redresser et de vivifier les institutions qui en dépendaient.

La question des maristanes, la grande misère qu'elle évoquait ne l'ont pas laissée indifférente.

Dans toutes les villes où elle se posait, rien n'a été négligé pour la résoudre sans heurter la susceptibilité de la population.

A Salé.

Les Habous se sont préoccupés, dès le début, d'améliorer la situation matérielle du maristane de Sidi Benachir.

Des travaux importants ont été exécutés, notamment au pavillon affecté aux aliénés (aération et éclairage des chambres en remplaçant trois d'entre elles par un jardinier, construction de huit nouvelles chambres, etc...)

Quant à l'administration de l'établissement, il a été décidé, dès 1921, d'en décharger les habous et de la confier à un comité spécial, composé des principales autorités musulmanes de la ville et de quelques-uns des descendants du saint qui, depuis longtemps, géraient l'établissement.

Les habous, représentés au sein du comité par leur Nadir, devaient désormais se borner à allouer une subvention annuelle pour contribuer aux charges du maristane.

A Meknès.

Les habous ont construit un nouveau maristane comprenant vingt chambres, le logement du gardien et diverses dépendances.

Six nouvelles chambres ont été ajoutées par la suite.

Les habous avaient la charge et l'administration de l'établissement jusqu'au jour où il a été confié, à tous les points de vue, à la société de bienfaisance musulmane de la ville.

Comme à Salé, ils contribuent aux charges au moyen d'une importante subvention annuelle.

A Rabat.

Le maristane de Sidi ben Ghazi a été également nettement amélioré.

Les locaux ont été aménagés et l'entretien des internés réglementé.

Les habous continuent à en assurer la charge et la gestion, sans soulever de critiques sérieuses de la part de la population.

Enfin, le maristane de Marrakech s'est effondré dès le début du Protectorat.

III. — LE NOUVEAU MARISTANE MODERNE DE FÈS

A Fès, l'ancien maristane de Sidi-Fredj a fait l'objet de toutes les améliorations compatibles avec la tradition et l'esprit de la population.

Les chambres ont été barreaudées de manière à rendre la chaîne inutile pour les fous non dangereux, pourvues de W.C. individuels, et revêtues de bois (sol et murs jusqu'à deux mètres de hauteur).

L'alimentation a été sensiblement améliorée : trois repas par jour, et la distribution des effets faite à intervalles rapprochés.

Le personnel a été renforcé et mis dans l'obligation de veiller à la propreté des locaux.

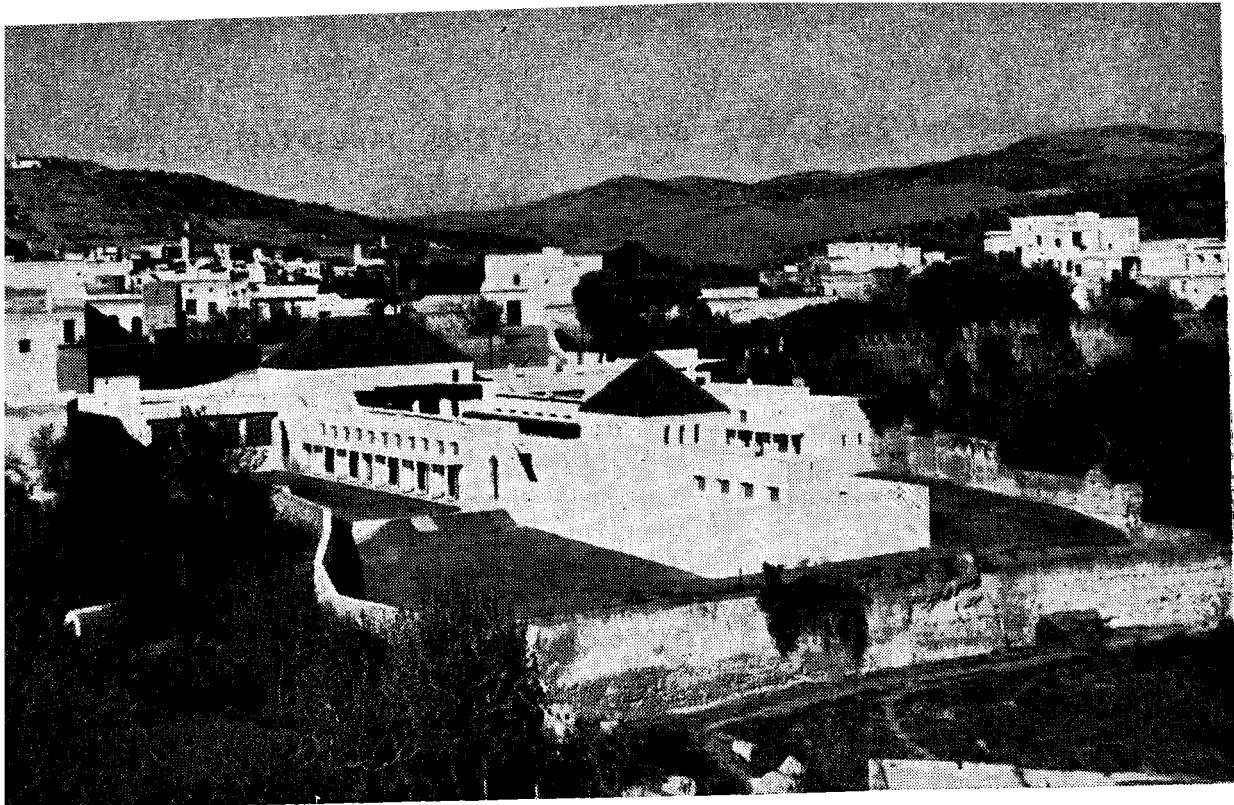
Enfin, des visites régulières, au moins une fois par semaine, ont été prescrites au médecin de l'assistance publique.

Mais l'immeuble, mine par les siècles, se dégradait de jour en jour, malgré les dépenses d'entretien faites d'une manière permanente.

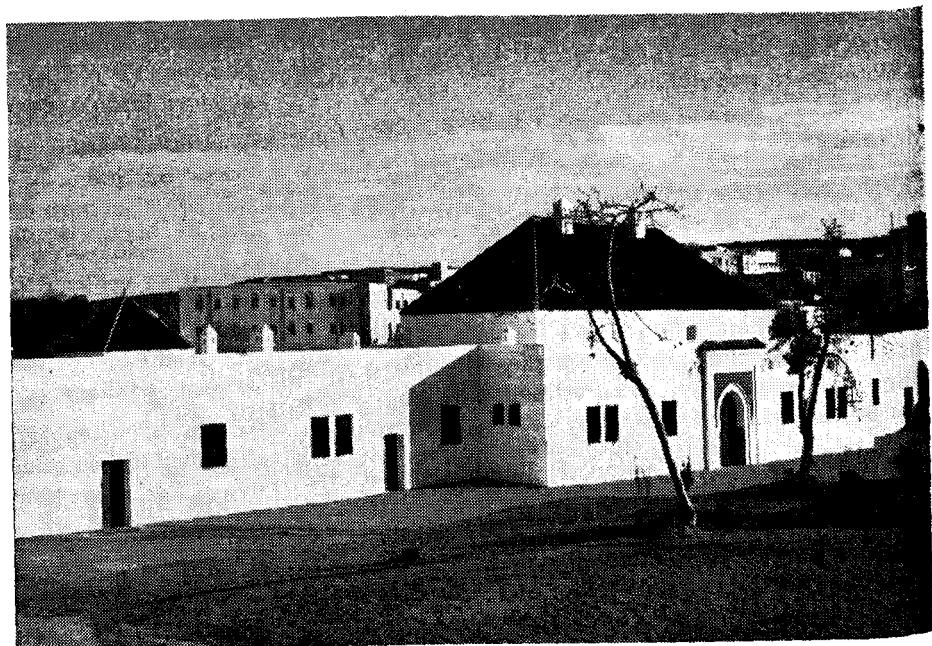
Après un examen approfondi, l'architecte des Habous a conclu à l'impossibilité d'en tirer parti et à la nécessité de l'abattre pour prévenir un effondrement qui s'avérait certain à brève échéance. Les autorités locales (administratives et médicales) ont alors suggéré de construire un nouveau maristane dans un endroit mieux approprié, de préférence extra-muros.

Cette suggestion, rationnelle et judicieuse, s'est heurtée à l'esprit traditionnaliste de la population qui exigeait une reconstruction sur l'emplacement actuel de manière à maintenir, au profit des malades, la « Baraka » de Sidi-Fredj et celle de Moulay-Idriss.

Des études ont été effectuées pour tenir compte du désir des habitants de Fès. Elles ont fait apparaître que la situation et l'exiguité des lieux ne permettaient pas d'aménager un immeuble répondant aux conditions indispensables d'hygiène et de salubrité.

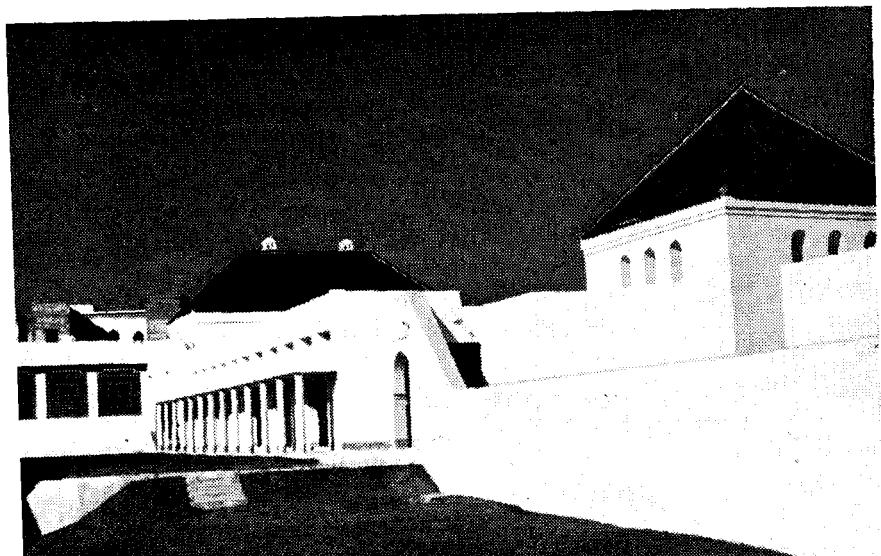


Vue d'ensemble
du nouveau Ma-
ristane de Fès
situé près des
remparts de la
ville, (quartier
bab Khoukhal)

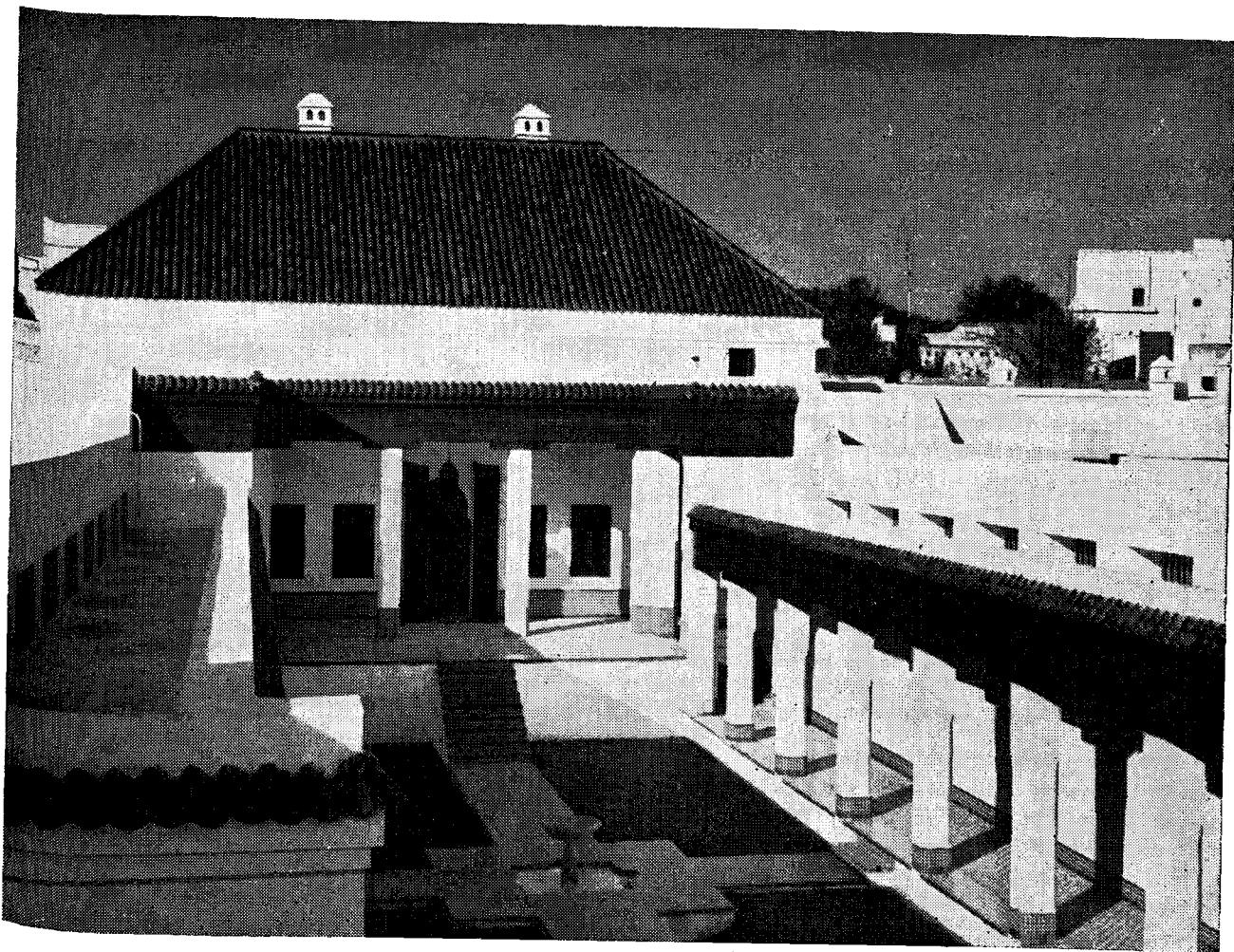


Façade et entrée
du Maristane

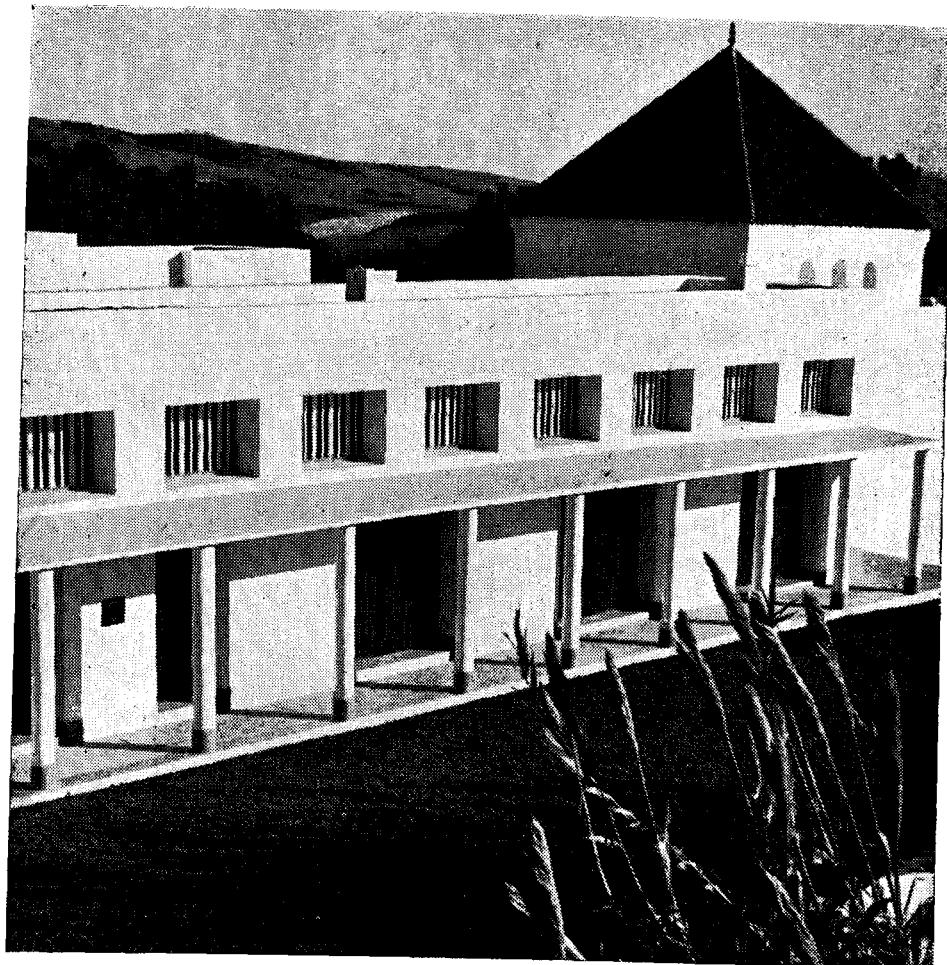
Au centre, le
bâtiment principal



L'ensemble du Maristane
vu du sud-ouest : le pavil-
lon des femmes, le bâti-
ment principal et la salle de
prière.



Cour intérieure



Le pavillon des femmes, au fond la « Koubba » de la salle de prière.

Sollicitées par le Makhzen, les autorités religieuses de Fès, notamment les deux cadis, après avoir procédé à un examen de l'ensemble de la question et ayant sans doute acquis la conviction qu'aucun saint répondant au nom de Sidi-Fredj n'était enterré ni dans le maristane ni dans les environs ont donné une consultation juridique concluant à la possibilité, et même, à l'opportunité de reconstruire l'établissement sur un nouvel emplacement.

S. M. Chérifienne a ratifié cette consultation.

Entre temps, le vieux maristane s'effondrait, les malades ayant été transférés dans un fondouk sommairement aménagé pour les recevoir.

Après de multiples difficultés, le choix du nouvel emplacement s'est porté sur un grand jardin habous situé contre les remparts, à « Bab Khoukha », qui offrait l'avantage d'être accessible aux automobiles, et aux ambulances, et de se trouver à peine à un quart d'heure de marche du centre de la ville.

L'architecte chargé de la construction de l'immeuble s'est mis en rapport avec le médecin spécialiste du centre de psychiatrie de Berrechid de maniè-

re à tenir compte des données actuelles de la science.

Ce médecin envisageait quatre sections comprenant, chacune, six chambres d'isolement et une salle commune de six lits, réunies entre elles, deux par deux, par une petite salle servant de réfectoire. Les représentants qualifiés de la population de Fès ont fait valoir que le régime communautaire rencontrait de l'opposition de la part des familles intéressées, et, par suite, il a été décidé que chaque malade aurait sa chambre individuelle. Des salles communes ont cependant été prévues à titre d'essai et d'expérience.

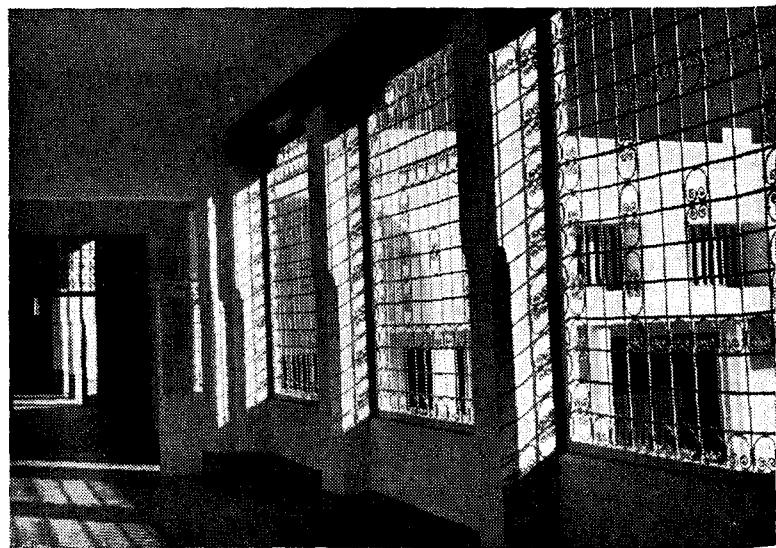
L'immeuble a été édifié sur ces bases.

Il comprend, en façade, un grand corps de bâtiment destiné aux soins médicaux (salle de prophylaxie, de visite, de consultations, de traitement, pharmacie, bureaux, etc...), et au service de gestion (cuisine, lingerie, buanderie, garage, etc...).

Au fond, une salle de prière, traitée en Kouba, est séparée du bâtiment principal par une cour rectangulaire bordée de portiques et aménagée en jardin andalou, destinés surtout à l'usage des parents qui viendront visiter leurs malades.

De chaque côté de la cour, deux pavillons, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, ayant des entrées distinctes et indépendantes.

Celui des hommes est composé de deux corps de bâtiments séparés par un jardin intérieur. Il comprend 13 chambres individuelles conçues et amé-



Grilles séparant le bâtiment principal du pavillon des hommes



Salle des visites et de consultations médicales

nagées avec le plus grand soin, 2 chambres à trois lits, un dortoir à 5 ou 6 places, un petit réfectoire et trois installations de douches.

Le pavillon réservé aux femmes, se compose de chambres individuelles, d'une chambre à trois lits et d'une installation de douches, le tout s'ouvrant sur le jardin de l'hôpital.

Pour les malades dangereux ou en état de crise, on a aménagé, derrière la salle de prières, trois chambres individuelles complétées par une installation de douches.

Au total, c'est 42 malades que l'on peut recevoir à l'hôpital Sidi-Fredj.

Dès le début, il a été entendu et décidé que la gestion de l'établissement serait confiée à la Direc-

Le statut du nouvel établissement a été créé par l'arrêté viziriel du 15 septembre 1951 qui prévoit, notamment, une commission dite « Conseil technique du « Maristane de Sidi-Fredj », présidée par le pacha, assisté du délégué aux affaires urbaines, et comprenant huit membres (4 français et 4 marocains).

L'immeuble, commencé en mai 1949, était terminé en octobre 1951 et remis à la direction de la santé publique, le 3 décembre suivant.

A l'occasion d'un séjour à Fès, le Sultan a tenu à le visiter, entouré de son maghzen, pour bien marquer l'importance qu'il lui attribuait.

L'établissement fonctionne depuis un an à peine.

Au cours des neuf premiers mois on a enregistré 121 entrées et 51 sorties par suite de guérison (8).

Une trentaine de malades ont été transférés au centre de Berrechid.

Ainsi les résultats déjà obtenus dépassent toutes les prévisions aussi bien pour le nombre des guérisons que pour celui des entrées qui tend à augmenter d'une manière constante.

Les membres du conseil technique, réunis en novembre 1952, ont émis un vœu unanime tendant à l'extension de l'établissement dans le plus bref délai possible.

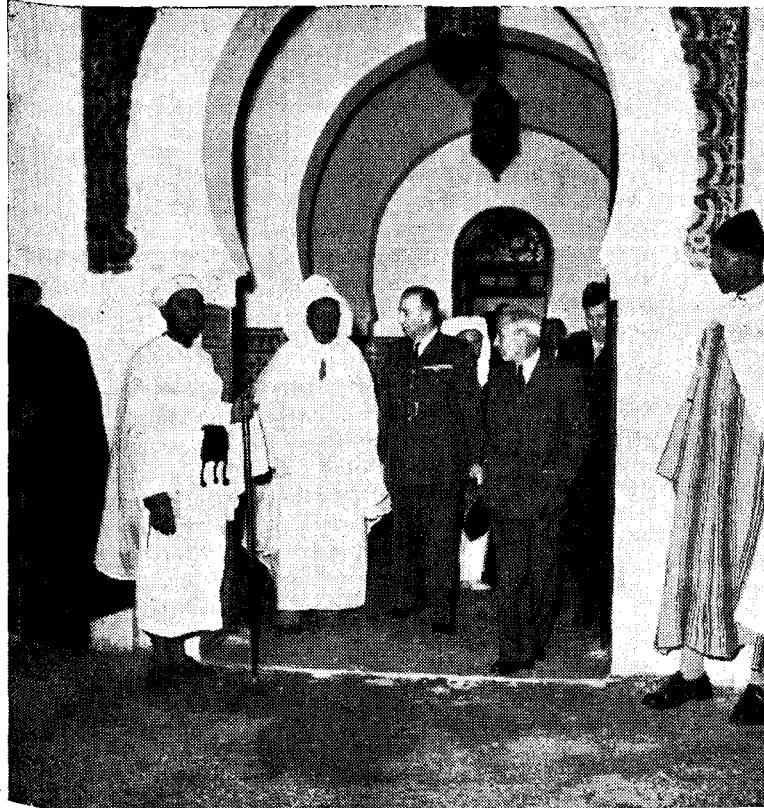
Il existait à Tunis un établissement appelé « Maristane Aziza Othmana », qui était aménagé et qui fonctionnait dans des conditions analogues à celles de Sidi-Fredj à Fès.

Vers 1879, il a été transféré, sur ordre du ministre Khereddine, dans une ancienne caserne de janissaires beylicaux.

Pendant plusieurs années, il est demeuré à l'état de maristane traditionnel, à la charge exclusive des fondations pieuses dont la principale provenait d'une constitution de habous faite par la princesse Aziza Othmana.

Par la suite, confié à la direction de médecins français, il a pris, de plus en plus, le caractère d'un véritable hôpital qui, sous le nom d'hôpital Sadiki, a été doté de la personnalité civile grâce à l'intervention du secrétaire général du gouvernement tunisien, M. Urbain Blanc, qui devait terminer sa carrière au Maroc, dans les fonctions de délégué à la résidence générale.

(8) On ne sait pas si cette guérison est due à la science ou à la baraka de Sidi-Fredj qui a conservé tout son prestige et un entier crédit auprès de la masse de la population.



tion de la Santé Publique avec le concours d'un comité comprenant les personnalités les plus représentatives de la population de Fès, mais que, pour respecter la tradition, le nouvel établissement remplacerait l'ancien. Il conserverait le nom de « Maristane de Sidi-Fredj » et demeurerait un bien habous.

Pour bien marquer ce caractère l'administration des habous, qui avait financé la dépense de la construction s'élevant à 45 millions environ, devait participer aux frais de gestion et de fonctionnement au moyen d'une subvention annuelle.

Dès lors, ses recettes ont été alimentées non seulement par la contribution traditionnelle de la djemaïa des habous et par le remboursement des journées d'hospitalisation des non indigents mais aussi, et surtout par de substantielles libéralités, faites par les particuliers, et par une importante subvention de l'Etat.

Elles ont permis de procéder, progressivement, à des améliorations et à des extensions considérables qui devaient faire de l'établissement l'un des plus beaux hôpitaux musulmans de la Régence, voire de l'Afrique du Nord.

Il a fallu un effort patient et tenace, pendant plus de quarante ans (de 1880 à 1920), pour aboutir à ce résultat.

A Fès, la réforme a été réalisée d'emblée.

L'ancien maristane, abandonné (9), a été rem-

placé par un établissement conçu et aménagé suivant la technique actuelle et les progrès acquis de la science, et confié à la direction de médecins qualifiés et spécialisés.

Cet établissement est le seul hôpital moderne du Maroc, de l'Afrique du Nord et peut-être de la plupart des pays islamiques, destinés spécialement et exclusivement aux aliénés musulmans.

A l'exemple de celle de Tunisie, la population marocaine se fera un devoir de l'entourer de sa sollicitude généreuse et agissante qui se traduira sans doute par des libéralités et d'importantes constitutions de habous.

Son concours financier, joint à celui des habous et de l'Etat, contribuera à assurer le prestige et la célébrité du nouveau maristane moderne de Sidi-Fredj.

(9) *Sur son emplacement les Habous ont construit, au moyen de fonds de remplacement, une belle Kissaria andalouse s'ouvrant à la fois sur le Souk el Attarine et sur le Souk au henné, qui améliore sensiblement l'aspect et les commodités du quartier.*

J. LUCCIONI.